regrette qu'on n'ait pas procédé par étapes et qu'on ne ait pas préoccupé de constituer peu à peu un soldat d'entraînement. (Très bien ! Très bien !) Nous avons une armée de fonctionnaires ; pourquoi ne pas passer le principe que nul ne pourra être fonctionnaire civil s'il n'a pas accompli plus de deux années de service. Cherchons le moyen d'alléger la charge militaire des individus, d'égaliser le service, de ménager les finances du pays et d'assurer la défense nationale.

La suite de la discussion générale est renvoyée à mardi, deux heures.

La séance est levée à 5 heures 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 20 juin 1902

Présidence de M. Léon Bourgeois, président

Il y a beaucoup de monde dans les tribunes ; la loge diplomatique est remplie de dames.

Le président du conseil, seul ministre présent, monte s'entretenir avec M. Léon Bourgeois. M. Aynard lui succède.

L'INTERPELLATION SEMBAT

DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Sembat et de Pressensé sur l'attitude du gouvernement à l'égard des députés républicains espagnols.

M. Sembat expose les faits : Les députés républicains espagnols venus à Paris, il y a quelques semaines, furent non pas expulsés — cette honte fut épargnée à la République française — mais la réunion à laquelle ils devaient prendre part fut interdite. C'est le cabinet précédent qui est responsable de la mesure prise.

L'orateur interpelle le gouvernement actuel afin que de pareils faits ne se renouvellent pas. L'ancien ministre a cru devoir interdire la réunion par réciprocité à l'égard du gouvernement espagnol, qui empêche M. Déroulède de fomenter de l'agitation à la frontière franco-espagnole.

M. Sembat estime que l'assimilation n'est pas possible.

M. Sembat espère que le président du conseil voudra bien garantir que, si les députés républicains espagnols nous font l'honneur de revenir à Paris, il sera permis de les recevoir fraternellement.

M. Combes répond : Le meeting ne fut pas interdit, mais il fut contremandé à la dernière heure. Le gouvernement dut faire comprendre aux organisateurs qu'il y avait des inconvénients à tenir ce meeting. La France a des devoirs internationaux à remplir si elle veut obtenir la réciprocité des gouvernements étrangers. (Nombreuses marques d'approbation).

M. de Pressensé reproche au gouvernement de s'être fait le gendarme de l'Espagne.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu des ordres du jour de MM. Sembat et de Pressensé et de M. de Grandmaison.

Il en donne lecture.

Cris : Pur et simple.

M. Combes, président du Conseil. — Le gouvernement se rallie à l'ordre du jour pur et simple.

Les socialistes sont furieux.

M. Sembat. — C'est sérieusement que le gouvernement repousse mon ordre du jour ? (Explosion de rires au centre et à droite.)

Fausse manœuvre

A ce moment, M. Berteaux va trouver M. Combes et on le voit discuter vivement avec lui pour le décider à accepter l'ordre du jour Sembat. La droite, le centre, on ne peut plus amusés de cette scène, applaudissent ironiquement.

A M. Berteaux succède M. Paschal Grousset, avec qui la même scène recommence. Les rires, les applaudissements redoublent. M. Combes ne veut décidément rien entendre, et M. Paschal Grousset se retire en jetant les bras au ciel.

M. Millevoye. — Je déclare adhérer à l'ordre du jour Sembat.

Cette déclaration rend tout à fait fausse la situation du gouvernement ; car c'est le centre qui a demandé l'ordre du jour pur et simple : c'est donc le centre qui va lui donner la majorité. A gauche, on est atterré.

Sur ces entrefaites, M. de Grandmaison monte à la tribune pour expliquer son ordre du jour. Cette diversion permet aux ministériels de se ressaisir, d'élaborer illico un ordre du jour sauveur. A droite, on fait signe à M. de Grandmaison de descendre pour déjouer la manœuvre. Il s'en avise malheureusement trop tard et, après avoir tenté vainement de parler au milieu des interruptions violentes de l'extrême gauche, le tour est joué.

Le président annonce :

J'ai reçu deux nouveaux ordres du jour : un de M. Meunier :

« La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement, etc.

L'autre, de M. Bourrat, prenant acte des déclarations du gouvernement.

Le centre, la droite, applaudissent ironiquement.

Le président du Conseil monte à la tribune.

Le gouvernement, dit-il, a repoussé tout à l'heure l'ordre du jour de M. Sembat, parce qu'il impliquait un blâme indirect au précédent cabinet ; mais, comme il voit qu'à droite on s'apprête à donner à l'ordre du jour pur et simple une signification particulière...

Les exclamations gouailleuses redoublent sur les bancs de l'opposition.

M. de Grandmaison. — Mais je n'ai pas retiré mon ordre du jour.

M. Combes. — ...Et qu'à propos de politique extérieure, on viserait la crise ministérielle... (Explosion de rires à droite et à gauche.)

M. de Grandmaison. — C'est un artifice oratoire.

M. Combes. — ...Il se rallie à l'ordre du jour de M. Bourrat, approuvant ses déclarations.

L'extrême gauche applaudit, mais avec un malaise visible, sous l'impression de la maladresse du président du conseil. Le centre et la droite applaudissent aussi, mais par moquerie.

M. Meunier. — Je ne rallie à l'ordre du jour de M. Bourrat.

La priorité a été demandée pour l'ordre du jour de M. de Grandmaison ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant que le gouvernement dont faisait partie M. Millerand ait oublié les traditions de l'hospitalité de la France, passe à l'ordre du jour. »

A la majorité de 424 voix contre 54 sur 478 votants, la priorité n'est pas accordée à cet ordre du jour.

M. de Grandmaison. — Vive Millerand !

L'ordre du jour Bourrat

Le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour Bourrat, ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement pour maintenir les traditions d'hospitalité de la France, passe à l'ordre du jour. »

M. Firmin Faure. — L'ordre du jour Sembat a été déposé d'abord, et je demande la priorité pour cet ordre du jour.

M. Sembat. — Je maintiens mon ordre du jour, mais je ne demande pas la priorité.

Nous n'avons pas l'habitude de prêter la main aux manœuvres des nationalistes. Nous présenterons notre ordre du jour comme addition.

Mais M. Sembat se ravise encore et demande la division après les mots : « prenant acte des déclarations du gouvernement ».

Cette première partie est adoptée. La deuxième partie est également adoptée.

A la majorité de 455 voix contre 21 sur 476 votants, l'ensemble de l'ordre du jour Bourrat est adopté.

Le centre a voté d'un bout à l'autre pour le gouvernement.

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Incident

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

M. J.-L. Breton demande l'ajournement à lundi prochain de la discussion de l'élection de M. Benoist, arrondissement de Montmédy :

M. Forquet. — La Chambre a décidé qu'il n'y aurait pas d'ajournement pour les rapports insérés à l'« Officiel ».

M. Breton. — C'est une décision scandaleuse.

Le Président. — Personne n'a le droit de dire qu'une décision de la Chambre est scandaleuse.

M. Breton. — On veut escamoter le débat.

Le président rappelle de nouveau l'orateur aux convenances.

M. Breton. — Comment, dans cette élection, une affiche disait : « Voter pour Panama, c'est voter pour le vol ; voter pour Fashoda c'est voter pour la lâcheté. »

Cris à droite et aux bancs nationalistes : Oui, oui, c'est exact. (Hurlements à l'extrême gauche).

M. Breton. — Je demande formellement l'ajournement de la discussion. (Tumulte).

L'ajournement à lundi est prononcé par 272 invalideurs systématiques contre 175.

La Chambre valide les élections suivantes : 1re de Caen, M. Delarbre ; 1re de Pau, M. d'Iriart d'Etchepare ; Redon, M. le lieutenant-colonel du Halgouet ; Seine, 2e du XVIIe de Paris, M. Lepelletier ; Largentière, M. Dudlaux-Monteil ; Seine, 2e de Sceaux, M. Maujan ; Castelsarrasin, M. Senac ; Saint-Affrique, M. de Castelnau.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du premier bureau sur la 1re circonscription de Constantine (Algérie).

L'ajournement de la discussion à lundi est ordonné.

M. le Président. — J'ai reçu de M. Etienne une demande d'interpellation sur le trust de l'Océan.

La discussion de cette interpellation est fixée au 11 juillet.

La Chambre fixe à mardi la nomination de la commission d'enquête sur les élections de la 1re circonscription de Guingamp, la 3e de Lorient et du 2e arrondissement de Paris : MM. de Roscoat, Guilloteaux et Syveton.

Lundi, à deux heures, séance publique. La séance est levée à cinq heures.

—×—

IMPRESSION DE SÉANCE

M. Combes a donné aujourd'hui la mesure de son défaut de présence d'esprit et il a fait prévoir quelle proie facile il offrira aux vieux routiers parlementaires le jour où il leur plaira de se débarrasser de lui. Ne s'est-il pas avisé d'accepter l'ordre du jour pur et simple réclamé par le centre, alors qu'il avait un ordre du jour Sembat.

M. Berteaux s'est chargé de lui faire comprendre quelle inconvenance il venait de commettre et dans quel embarras il jetait ses amis.

M. Combes, qui n'a pas mauvais caractère, a viré de bord immédiatement et accepté l'ordre du jour Bourrat, qui n'était qu'un pastiche de l'ordre du jour Sembat. L'histoire n'aurait aucun intérêt si elle ne démontrait la justesse de cette appréciation formulée le premier jour sur le cabinet : « En fait, il n'existe pas, il est à la merci du premier incident venu. »

APRÈS LA PAIX

Les conséquences de la paix

La Haye, 20 juin. — Le professeur De Houter vient de publier un article au sujet des résultats de la guerre anglo-boère, qui ne tarderont pas à attirer l'attention générale. Après avoir rendu hommage aux vertus et au courage du peuple boer, l'auteur s'est demandé quelles sont les conséquences de la guerre pour le royaume des Pays-Bas.

Il considère que la victoire des Anglais est une vraie calamité nationale pour la Hollande, calamité qui est la plus grande depuis 1815, plus grande encore que la perte de la Belgique en 1830. La perte de l'indépendance des républiques sud-africaines annihile beaucoup d'intérêts économiques.

Le capital de la Hollande, la langue et sa culture, la science et l'art du royaume avaient trouvé un magnifique débouché, mais la politique anglaise ne tardera pas à faire son possible pour réformer tout cela.

L'auteur conclut en nous invitant à profiter de la leçon que la guerre nous a donnée ; il dit qu'il faut se méfier des traités, du droit des gens et d'autres fictions et que la Hollande doit comprendre que le jour va venir où, à son tour, elle aura à défendre son indépendance ; il est temps, ajoute-t-il, de se préparer à cet évènement.

LES TROUBLES GRÉVISTES AUX ÉTATS-UNIS

Les mesures d'ordre

Paterson, 20 juin. — Le maire a suspendu de ses fonctions le chef de la police pour n'avoir pris aucune mesure en vue d'empêcher la réunion des grévistes de mardi dernier à la suite de laquelle se sont produits les désordres d'hier. Le maire a pris le commandement de la police ; il exige que celle-ci agisse rigoureusement ; 400 grévistes italiens, qui se livraient à des démonstrations ont été dispersés par la force publique. Le régiment de la milice de New York se tient prêt à marcher.

NOUVEAUX DÉSORDRES

Cinq tués. — Nombreux blessés

New-York, 20 juin. — Hier, une bande de grévistes armés a pénétré dans une mine près de Williamspown (Virginie-Occidentale). Comme 25 ouvriers refusaient de quitter le travail, on jeta de la dynamite dans le puits. L'explosion tua cinq ouvriers et blessa la plupart d'entre eux.

LES TISSUS NOUVEAUTÉ

Les étoffes qu'on fera, en robe, pour l'été 1903 seront, en général, d'aspect brillant, de toucher doux, de texture lâche et tout à fait souples.

En genres très légers, on fera beaucoup de toile laine, ou si l'on veut de mousseline laine, de natté, de voile et surtout des canevas (c'est-à-dire, des voiles très creux) et des étamines.

On fera aussi des crêpons.

Les toiles et crêpons seront en pure laine, ou en chaîne schappe ou coton mercerisé.

Les voiles et canevas seront tissés en fils unis ou en sabrans, c'est-à-dire, des fils de grosseur irrégulière, lesquels, donneront des tissus transparents et remplis de grosseurs formant de vagues rayures et des carreaux irréguliers.

L'éolienne continue à être en vogue, mais l'éolienne unie est plus en faveur que l'éolienne à dessins.

En genres plus matériels, on fera naturellement des popelines ; et aussi ces tissus qui ressemblent aux poplines, mais qui au lieu d'avoir leurs côtes égales, offrent alternativement une grosse côte et une fine côte. Ces étoffes, qu'on appelle faussement, à Roubaix, épinglines, sont réellement des cannetillés, dont la chaîne qui fait figure d'endroit sur la grosse côte est réduite au double de celle de petite côte. Ces genres seront primés par l'ottoman simple ou double face, qui étant plus moelleux, plus spongieux, sera préféré, surtout dans les beaux genres. Le véritable ottoman a l'aspect de la popeline, seulement les côtes de cette étoffe au lieu d'être dures, comme celles de la popeline, sont molles, parce que les fils qui les forment sont comme cousus sur un tissu intérieur qu'on ne voit pas.

On fera assez bien de whipcord, autrement dit : drap de Paris ; de satins laine, par chaîne et alors à croisures fines et très droites, ou par trame et en ce cas tout unis et très brillants.

On fera aussi un peu de corkscrew en genres fins.

Le cachemire est assez à la mode.

Un article qui primera tous les autres, tant en robe qu'en confection, c'est le drap, autrement dit : amazone. On fera surtout les draps satins, lesquels, comme les satins pure laine, sont à croisure fine et droite, ou tout unis. Ils seront très brillants et en chaîne laine ou en chaîne mohair.

La véritable amazone, armurée en prunelle, d'apprêt mat et d'aspect uni, se fera également.

Enfin, on fera des draps amazone en pur cardé, armurés en toile, lesquels, selon qu'ils sont plus ou moins serrés, s'appellent : drap taffetas, drap mousseline, drap canevas.

Le drap étamine est de l'étamine tissée en pur cardé, de façon à donner un tissus à jours, légèrement poilu, de toucher savonneux et très souple.

En genres légers, on obtient un drap amazone bien clos, en mettant une chaîne peignée commune dessous et une trame cardée de belle qualité au-dessus, armure prunelle trame ou satin trame.

Des tissus qui font exception à la règle générale, en ce sens que bien que très souples et brillants, ils sont de toucher rêche au lieu d'être doux, ce sont les escots.

L'escot est en armure batavia 2/2 c'est-à-dire, croisé ; et tissé en mohair ou toute autre laine longue et brillante. Il est classique à Amiens. Pour le moment, il est très en vogue, principalement en noir.

On fait des genres similaires, armurés en toile, qu'on appelle : toiles Diégo.

Dans un prochain article, nous examinerons les tissus confection et les étoffes à poils.

TIRAGE FINANCIER

VILLE DE LIEGE. — Emprunt de 84.222.500 francs (1897). — 29e tirage. — 20 juin 1902. — Treize séries d'obligations remboursables le 1er septembre 1902. — Série 2141 n. 5, remboursable par 20.000 francs. — Série 30785 n. 14, remboursable par 1.000 francs. — Série 14981 n. 3, remboursable par 500 francs. — Série 2975 n. 20, et série 4230 n. 25, remboursables par 250 francs. — Les numéros des séries suivantes sont remboursables par 150 francs :

Série 2976	n. 15	Série 2141	n. 12	Série 4230	n. 19
Série 30765	n. 8	Série 16846	n. 4	Série 7275	n. 21
Série 31234	n. 16	Série 4230	n. 1	Série 2975	n. 17
Série 2975	n. 7	Série 21644	n. 2	Série 16846	n. 12
Série 26493	n. 13	Série 22892	n. 19	Série 30765	n. 21
Série 26493	n. 10	Série 30785	n. 3	Série 21644	n. 4
Série 7275	n. 17	Série 4230	n. 5		

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 100 francs : 31284, 30785, 4230, 2296, 2975, 21644, 22892 31060, 7275, 14981 16846, 2141 et 26493.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi 20 juin 1902.

2 h. soir, 16° au-dessus de zéro. — 754, variable.
5 h. soir, 15° au-dessus de zéro. — 755, variable.
9 h. soir, 14° au-dessus de zéro. — 756, variable.

Samedi 21 juin.

Minuit, 13° au-dessus de zéro. — 757, variable.
2 h. matin, 13° au-dessus de zéro. — 758, variable.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du vendredi 20 juin 1902

Présidence de M. Dron, maire.

La séance est ouverte à neuf heures. Sont présents : MM. G. Dron, maire ; E. Lecomte, Salembien, Flament et Cordier, adjoints ; Ducoulombier, Honoré-Colson, Massard, Dassonville, Cocquetenx, Parsy, Leveugle, Henri Loridant, Lepiat, Lefebvre, Scalbert, Saison, Champion, Corlion, Decavèle, Masurel-Leclercq, Dumortier, Duvillier, Six, Ladesou, Romptteau, Voogh, Delphin Dumortier.

M. Henri Loridant acclamé secrétaire pour la séance, donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mai : la rédaction en est adoptée sans observation.

—— Legs de Mme Legley à la Fabrique de Saint-Christophe. — Renvoi à la commission des finances, avec prière au secrétaire général de demander communication du testament.

—— La loi contre les congrégations. — Le Préfet provoque l'avis du Conseil sur les demandes en autorisation présentées par différentes congrégations religieuses ayant des maisons à Tourcoing, telles que les Augustines, les Dames de la Sainte-Union, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les Sœurs de Sainte-Thérèse, les Sœurs de l'Enfant-Jésus, etc.

M. Delphin Dumortier demande qu'on rejette purement et simplement ces demandes, dont le Conseil n'a pas à s'occuper.

M. Lefebvre se joint à cette motion.

M. le Maire. — Le Conseil municipal n'a pas d'éléments suffisants pour apprécier les dossiers de ces congrégations ; c'est au pouvoir législatif à faire l'application de la loi.

M. Lefebvre. — Mais, M. le Maire, je demande comme M. Delphin-Dumortier qu'on rejette cette demande.

M. le Maire. — Ce que je viens de dire corrobore tout à fait la proposition de M. Delphin Dumortier.

En somme, aucun vote n'est émis, et M. le Maire appelle la suite de l'ordre du jour.

—— Service des eaux. — Le Conseil approuve, sans aucune discussion, toute une série de décisions émanant de la commission mixte, à propos de marchés de fournitures pour le service des eaux.

—— Usine municipale d'électricité. — Il s'agit de la fourniture de la tuyauterie pour cette usine. Le Conseil approuve le devis de 9,000 francs.

Une autre question très intéressante sur le même objet vient ensuite : c'est la canalisation qui s'étendrait à tout le centre de la ville. L'ingénieur, M. Vaniaethem, en a dressé le devis qui s'élève à 115,000 francs, dont 25,000 francs à prélever sur les économies et 90,000 fr. sur le prochain emprunt. Le Conseil adopte ce devis.

—— Tramways électriques du Nord. — Le Conseil donne un avis favorable à l'ensemble du projet actuellement soumis à l'enquête d'utilité publique.

—— Contentieux. — Le Conseil autorise l'administration à soutenir en justice l'action en revendication d'un sentier contesté.

—— Route départementale N° 14. — Le Conseil émet un avis favorable au plan d'alignement sur une portion de cette route.

—— Comptes de fabriques d'église. — Le Conseil donne simplement acte de la communication de ces comptes, sans les renvoyer, comme d'habitude, à l'examen de la commission des finances. Ceci procure encore à M. Lefebvre l'occasion de faire montre de haine religieuse : « I faut des clochi et nous, in peut po vivre. »

—— Ecole de dessin. — Il s'agit de dépenses à faire pour l'éclairage et le chauffage.

M. Delphin Dumortier fait une observation dont nous ne comprenons pas le sens.

M. le Maire. — L'architecte s'est conformé au devis de M. Leroux et a fait un véritable monument sans avoir dépassé ce devis établi seulement pour le gros œuvre. Aujourd'hui il s'agit de prévoir les dépenses pour l'installation du chauffage et l'éclairage : 60,000 francs à prendre sur l'emprunt.

—— Le Palais du Commerce. — Le projet n'ayant pas été étudié par les Commissions, M. le Maire propose de l'examiner à huis-clos.

—— Don au Musée. — Le ministre des Beaux-Arts offre pour le Musée un tableau du peintre Turner. Des remerciements sont votés au ministre.

—— Travaux de voirie. — Toute une série de réceptions de travaux de construction d'aqueducs et de chaussée sont approuvées.

—— Cimetière du Pont-de-Neuville. — Il s'agit de compléter les travaux de clôture et de construction des pavillons du concierge, ces travaux nécessitant une dépense supplémentaire de 8.250 francs, non compris les 12.000 francs que coûtera le caveau provisoire. Cette dernière dépense étant réservée, le Conseil approuve les autres dépenses.

—— Bureau de bienfaisance. — M. Ducoulombier présente un rapport sur le compte administratif de cet établissement charitable pour 1901. Les recettes se sont élevées à 284.699 fr. 05 et les dépenses à 280.683 fr. 60, soit un excédent de recettes de 4.016 fr. 45. Le Conseil donne un avis favorable à l'approbation de ces comptes, ainsi qu'au budget supplémentaire pour 1902, tout en votant une subvention municipale de 1794 fr. 86.

—— Compte administratif du Maire. — M. Ducoulombier prend la présidence de la séance, le Maire devant, aux termes de la loi, se retirer pendant la discussion de son compte administratif.

C'est M. Parsy qui présente le rapport de la Commission des finances. En résumé, en 1901, les recettes ont été arrêtées à 8.483.666 fr. 22 et les dépenses à 5.755.513 f. 19, soit un excédent de dépenses de 271.846 fr. 97, mais comme l'exercice 1900 avait laissé un reliquat de 786.261 francs 48 c., l'excédent définitif de l'exercice 1901 s'élève à 514.414 fr. 51 qui sera porté au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1902.

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes ainsi que des remerciements au Maire pour son dévouement dans la gestion des finances municipales.

C'est adopté sans observation.

M. le Maire rentre en séance et mis au courant du vote, remercie ses collègues du témoignage de sympathie qu'ils lui donnent. Et il ajoute : Nous avons traversé une année très critique, nous en sommes sortis à notre honneur sans aucune imposition nouvelle. Ceci répond aux accusations lancées contre l'administration municipale. Je continuerai à travailler au développement de Tourcoing et je n'hésiterai pas à vous apporter, dans une séance prochaine, un projet d'emprunt destiné à embellir notre ville. » (Applaudissements).

Le Conseil prend ensuite les délibérations réglementaires sur le compte de gestion du Receveur municipal.

—— Budget supplémentaire pour 1902. — M. Parsy est également rapporteur de cette question. Le projet de budget supplémentaire prévoit 2.546.520 fr. 77 en recettes, et 2.407.433 fr 74, soit un excédent en recettes de 139.087 francs 03 cent. Mais sur cet excédent il sera prélevé des crédits votés depuis l'établissement de ce budget et s'élevant à 86.734 fr. 38. L'excédent sera donc de 52.352 fr. 65.

Ce budget est approuvé sans aucune discussion.

M. le Maire engage le Conseil à ne pas abuser de cette disponibilité de 52.000 francs.

M. le Maire ajoute que le déficit de l'exercice 1901 a été moins important qu'on le craignait et qu'en somme la situation est bonne.

— Le Conseil se constitue à huis-clos pour la discussion de quelques demandes de subvention et l'étude du projet de construction de l'Hôtel des Postes, de la Chambre et de la Bourse de commerce.

La demande de 3.000 francs de subvention de la Société des courses en vue d'une grande réunion l'année prochaine à la Pentecôte, a été adoptée.

LE MEILLEUR DÉJEUNER DU MATIN

Léger, nutritif, légèrement assimilable, le Racahout des Arabes Delangrenier est le meilleur déjeuner du matin pour les enfants, depuis le moment du sevrage et pendant toute la croissance. Il est également recommandé aux anémiques, aux convalescents et à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Mais qu'on se méfie des imitations de qualité inférieure qui n'ont rien de commun avec le véritable Racahout des Arabes Delangrenier, le seul aliment approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

8596

SAVON PARIS-MÉNAGE pour linge et laine

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE IMPORTANTE BATTUE A LA FRONTIÈRE. — Arrestation mouvementée d'un dangereux repris de justice. — Le service de la sûreté de Roubaix a fait, dans la nuit de jeudi à vendredi, de concert avec la gendarmerie de Templeuve (Belgique), une battue à l'extrême-frontière, à Leers, Néchin et dans les hameaux du Gibraltar, de la Planche, etc. On signalait, en effet, depuis quelques temps, la présence dans ces parages d'un dangereux malfaiteur dont le casier judiciaire est très chargé, Jean-François Jorwitz, dit Jean le voleur, né à Bruges le 8 décembre 1860, journalier. Cet individu est recherché depuis deux ans en France et en Belgique, en vertu de mandats de justice pour répondre de viol, attentat à la pudeur, vol, rébellion et coups, il est expulsé de France ; détenu à la prison de Courtrai pour un de ses nombreux délits, il s'était évadé.

C'est la brigade de nuit à bicyclette composée des agents : Gautier, Souflet, Delhaye, Triail et Gaillet, sous la conduite du brigadier Delerue, qui a recherché avec la gendarmerie belge ce gredin introuvable depuis longtemps. La battue n'a pas été infructueuse. Les agents de sûreté ont trouvé Jorwitz blotti dans le hangar de la ferme de M. Duquesnoy, à Leers, en compagnie de plusieurs individus suspects.

La ferme Duquesnoy est située à cheval sur les territoires belge et français, mais le hangar est sur la Belgique. Se voyant découvert et traqué, en face de six hommes résolus, le malfaiteur opposa une grande résistance : armé d'un long couteau, il menaçait d'éventrer quiconque approcherait. Pour l'approcher on dut le mettre en joue avec un revolver et menacer de faire feu sur lui. Arrêté et solidement ligotté, Jorwitz a été remis entre les mains des gendarmes belges.

UNE LETTRE D'UN RELIGIEUX MISSIONNAIRE A LA MARTINIQUE. — Un de nos compatriotes, le P. Joseph Fruit, de la Congrégation du Saint-Esprit, fils de Mme Fruit-Marsy, demeurant à Croix, est en résidence à la Martinique, depuis douze ans. Il y a quelque temps encore, il exerçait son ministère à Saint-Pierre, d'où il a été envoyé dans un des faubourgs, à Grand'Anse. C'est de là qu'il a écrit à sa mère une lettre que Mme Fruit a reçue jeudi. En voici le texte :

Grand'Anse, ce 27 mai 1902.

Ma chère maman,

Je puis vous dire en toute vérité que je vous écris de dessus un volcan. Quel monstre que ce volcan, qui, depuis un mois, vomit le feu et la mort partout ! Mardi dernier, le 20, j'ai cru que c'était la fin de nous. Le volcan s'est mis à hurler, toutes les maisons tremblaient, une pluie de cailloux cassait tout, il n'y avait pas moyen de fuir. Je me suis assis sur mon lit, avec

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL)

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN TUNISIE

Paris, 20 juin. — C'est le *Rappel* qui publie la dépêche suivante :

Rome, 20 juin. — Dans les cercles du Quirinal, on croit que M. le président Loubet, revenant de Tunisie, s'arrêtera à Palerme. Dans le cas où cette visite aurait lieu, l'escadre italienne irait saluer le président de la République française.

INTÉRESSANT EXERCICE DE RAVITAILLEMENT

Paris, 20 juin. — Un exercice de ravitaillement vient d'avoir lieu dans le département de la Somme. Un intérêt particulier s'y attachait, en raison de ce qu'il devait être suivi par la commission chargée, sous la présidence de l'intendant général François, de rechercher les moyens propres à faciliter à l'agriculture l'accès des fournitures destinées à l'armée. Cet exercice a eu un plein succès et a donné les meilleurs résultats.

L'EMPRUNT DU TONKIN-ANNAM

Paris, 20 juin. — Le 13e tirage au sort des obligations de l'emprunt de 80 millions du protectorat du Tonkin et de l'Annam, aura lieu le 1er juillet 1902, au ministère des finances.

LE COMPLOT CONTRE LE SULTAN EPILOGUE DRAMATIQUE

Paris, 20 juin. — Suivant une dépêche de Constantinople, le cousin du sultan et fils d'Abdul-Hamid, qui avait été exilé sous le sultan et fils d'Abdul-Aziz, qui avait été arrêté sous l'inculpation de complot contre le sultan, aurait été trouvé étranglé dans la prison. Hamed Pacha, ancien favori du sultan, a pris la fuite en s'embarquant sur un navire anglais.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN BELGIQUE PLUSIEURS BLESSÉS

Bruxelles, 20 juin. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit, aujourd'hui, sur la ligne de Tournai à Enghien, entre les gares de Lessines-Carrière et de Lessines. Un train de voyageurs allant de Bruxelles-Midi à Tournai y a tamponné un train de marchandises qui doit arriver réglementairement à Lessines à 2 heures 18, pour s'y laisser dépasser par le train de voyageurs. Il y a eu plusieurs personnes gravement blessées.

UN DÉRAILLEMENT DANS LE DOUBS CINQ BLESSÉS

Belfort, 20 juin. — Le train de voyageurs qui part de Belfort à 10 h. 44 du matin pour arriver à 1 h. 23 de l'après-midi à Besançon, a déraillé vers midi à Bramine, à six kilomètres de Baume-les-Dames. Cinq voitures ont été précipitées du remblai haut de 5 à 6 mètres, où elles obstruent la route nationale. Il y a cinq blessés, dont le conducteur de train, Chauvelot. Son état est très grave. L'employé ambulant des postes, dont le wagon est brisé, est blessé moins sérieusement. On ignore encore les causes de l'accident.

Les dégâts matériels sont très importants ; indépendamment des cinq wagons complètement détruits, trois autres semblent ne pouvoir plus être mis en circulation.

Le service médical a été promptement organisé par les médecins de Baume-les-Dames et de Clerval et un service de pilotage est installé pour le transbordement des voyageurs, car la double voie est détériorée sur une longueur de 50 mètres. La circulation de la voie en est interrompue. Un train de secours immédiatement envoyé de Montbéliard est arrivé sur les lieux.

DÉSERTION D'UN PELOTON DE CHASSEURS ALLEMANDS

Paris, 20 juin. — Une dépêche de Colmar signale de nouvelles désertions allemandes. Un peloton tout entier de huit hommes, de l'escadron des chasseurs à cheval du 14e corps à Colmar, a déserté avec armes, bagages et chevaux, et a passé en France sous la conduite d'un professeur du collège de Darmstadt, qui faisait à Colmar son temps de réserviste. En butte aux mauvais traitements d'un sous-officier, ils avaient décidé de passer la frontière à la première occasion. Ils se trouvaient ces jours derniers en manœuvre dans la vallée de Metzval. Seuls à un moment donné avec le sous-officier, ils lui administrèrent une volée magistrale et partirent à brides abattues vers le col de Schlucht, où ils se séparèrent. Smitch, c'est le nom du professeur soldat, se dirigea sur Gérardmer, où, à la grande stupéfaction de la population, il fit une entrée triomphale avec son cheval trempé de sueur. Il a manifesté le désir de s'engager dans la légion.

Détail très amusant : Il a rencontré dans la grande rue de Gérardmer quatre touristes allemands qui, à sa vue, ont fait une grimace significative. Quant aux sept autres cavaliers ils ont passé la frontière à la Bresse et sont descendus sur la vallée de Remiremont. Ils se sont présentés aux autorités françaises des villages environnants.

UN DISCOURS DE GUILLAUME II

Aix-la-Chapelle, 20 juin. — L'empereur Guillaume, en arrivant aujourd'hui à Cresfeld, a répondu en ces termes à l'allocution du bourgmestre de cette ville industrielle :

Le travail ne peut porter tous ses fruits que lorsqu'un sceptre puissant maintient la paix du monde.

Notre armée protège le pays, mais une ville commerciale comme Cresfeld comprend qu'il faut en outre qu'une flotte forte et puissante protège notre pavillon commercial. Je crois qu'en poussant de toutes mes forces au développement de notre puissance maritime, j'ai fait ce qu'il y a de plus sûr et de plus effectif pour soutenir notre commerce et notre industrie. Je suis convaincu que chaque nouveau vaisseau de guerre ajoute une sûreté de plus à la paix.

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

LA VENTE HUMBERT

Paris, 20 juin. — Aujourd'hui a eu lieu, dans la vaste salle Georges Petit, la vente de la galerie des tableaux provenant de l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée. Les enchères ont été très élevées. Une petite tête de Henner, d'une valeur courante, de 500 francs, a trouvé preneur à 2.700 francs ; M. Daubigny, *Les lavoeuses*, a été adjugé 50.500 francs. Pour la première journée, le total de la vente s'est élevé à 614.910 francs.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LILLE. — Pour les sinistrés de la Martinique. — Le résultat total de la quête faite sur le parcours de la cavalcade de dimanche dernier au profit des sinistrés de la Martinique s'élève à 7.001 fr. 55. En plus de ce chiffre il a été recueilli 26 fr. de pièces démonétisées et 17 kilos de sous n'ayant plus cours.

VAUNEL A L'EXPOSITION DE LILLE. — Vaunel, le fin diseur de la Scala de Paris, et M. Marcel Lefebvre, 1er prix du Conservatoire de Paris, ainsi que le célèbre pianiste-compositeur Richard Majofsky, se feront entendre samedi soir au Casino de l'Exposition.

LE RETOUR DU 43e DE LIGNE. — Les deux bataillons du 43e, qui étaient allés à Dunkerque, pour exécuter leurs tirs de guerre, ont quitté cette ville, vendredi matin, pour regagner Lille. Ils arriveront dimanche, dans la matinée.

NOMINATIONS JUDICIAIRES. — Sont nommés : Procureur de la République à Tours, M. Coudert, procureur de la République à Valenciennes ; — procureur de la République à Valenciennes, M. Morand, substitut du procureur à Caen ; — juge-suppléant rétribué au tribunal de Boulogne, M. Leblanqy, juge-suppléant, même siège ; — juge-suppléant rétribué au tribunal de Boulogne, M. Delale, avocat, en remplacement de M. Dette, nommé substitut du procureur de la République. — M. Lecat est nommé suppléant de juge de paix à Bavai (Nord). — Gendarmerie : M. Benin, capitaine, désigné pour Béthune, passe à Tours ; — M. Lemys, capitaine à Langres, passe à Béthune.

LE « CITY OF PERTH ». — Le docteur Deckmyn et le pilote Dred qui se trouvaient à bord du « City of Perth » sont arrivés à Dunkerque viâ Calais. Tous deux étaient en excellente santé.

UNE CHUTE MORTELLE A VALENCIENNES. — Un charretier, Léon Gil, âgé de 46 ans, au service de M. Ruffin, négociant en charbon, était occupé à nettoyer le bureau de son patron quand il tomba, la tête en avant, du bureau sur lequel il était monté. Il s'est fendu le crâne et a succombé une demi-heure plus tard. Il laisse une veuve et un enfant en bas-âge dont il était le père adoptif.

COUPS DE COUTEAU A VALENCIENNES. — Dans la soirée de jeudi, vers dix heures et demie, un jeune homme, Charles Flanquin, 22 ans, était en conversation avec une jeune fille, quand tout à coup son amie, Marie Rosier, vint les surprendre et, dans un accès de jalousie, frappa Flanquin d'un coup de couteau, lui faisant une grave blessure entre les omoplates. Marie Rosier a été arrêtée et écrouée à la maison d'arrêt pendant que sa victime était transportée sans connaissance à l'Hôtel-Dieu.

UN CALVAIRE RENVERSÉ A FENAIN. — Sur le territoire de Fenain, entre Erre et Fenain, au point de jonction de plusieurs chemins, se trouve une croix vénérée des passants. Lundi matin, des ouvriers de Fenain qui se rendaient à Erre pour leur travail, l'ont trouvée renversée. Le Christ, que l'on avait déboulonné, avait été jeté sur les rails du chemin de fer qui va de Somain à Orchies. Trois individus de Somain, en passant, lundi matin, près du Calvaire d'Erre, se sont mis à blasphémer contre le Christ, disant que s'ils avaient un fusil, ils l'abattraient. Ils ont aussi insulté un homme qui a sa demeure près du Calvaire, et ils ont ensuite pris le sentier qui conduit à la Croix qui a été profanée. Les habitants de Fenain et d'Erre sont indignés contre les auteurs de ce sacrilège.

UN FOU DANGEREUX A ARMENTIÈRES. — Un fou, ancien pensionnaire de l'asile d'alién